



Résumé du Président

Consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique sur les principes pour un investissement agricole responsable (Comité de la sécurité alimentaire)

Pattaya (Thaïlande)

3 et 4 mars 2014

Observations générales

- L'investissement joue un rôle important dans la réduction de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, et a des retombées positives sur le développement; mais il ne peut, à lui seul, résoudre ces problèmes.
- Le document doit indiquer à la fois les effets positifs et les effets négatifs des investissements dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.
- Les pays importateurs de produits alimentaires n'ont pas les mêmes besoins que les pays exportateurs; les principes doivent refléter ces différences.
- L'investissement direct étranger est à la fois un besoin et un défi en raison des problèmes liés aux investissements réalisés par des pays riches en capitaux dans des pays riches en ressources et des répercussions sur les petits exploitants, ainsi que sur les terres, les ressources en eau et les autres ressources.
- Les principes doivent aller au-delà de la situation actuelle et s'inscrire dans une perspective à plus long terme afin de répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les années à venir.
- Tels qu'énoncés dans l'avant-projet, les principes risquent d'être mal interprétés et de décourager l'investissement, au lieu de le stimuler.

1) L'avant-projet aborde-t-il comme il se doit toutes les questions et domaines en rapport avec la promotion de l'investissement agricole responsable? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

Les participants ont noté que les domaines suivants méritaient une plus grande attention dans le document:

- La question des petits agriculteurs, notamment les exploitants pratiquant une agriculture de subsistance, les pasteurs, les agriculteurs autochtones et les paysans sans terre, devrait être un élément central du document. Plus précisément, il convient de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la capacité d'investissement des petits exploitants.
- Les investisseurs de moyenne et grande taille jouent également un rôle essentiel, qui devrait être clairement reconnu dans le document.

- Accaparement des terres, droits de propriété, utilisation des biens communs, et menaces que représentent les autres utilisations des sols (l'industrie minière notamment).
- Il ne s'agit pas uniquement d'augmenter la production alimentaire; si l'on veut résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition, il faut aussi s'intéresser à la question de l'accès (infrastructures, prix des produits, etc.).
- Le principe du consentement libre, préalable et éclairé appliqué aux peuples autochtones devrait être élargi à toutes les populations concernées par un investissement.
- Il faut agir au-delà de la production et faciliter le transport et les infrastructures tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Innovation et technologie - intérêts traditionnels par rapport à intérêts des entreprises, et relations de pouvoir inégales par rapport aux avantages. Les agriculteurs doivent pouvoir décider de ce qu'ils veulent utiliser.
- Besoins en ressources et utilisation des ressources par les pasteurs, et effets sur la nutrition de l'utilisation non durable des ressources dans les économies fondées sur le pastoralisme.
- Élevage durable, y compris au niveau de la santé et du bien-être des animaux.
- Jeunesse - participation, éducation, incitations.
- Normes fondamentales du travail, emplois décents et lutte contre les atteintes à la personne, notamment le trafic d'êtres humains.
- Droits des travailleurs dans le secteur de l'alimentation, notamment en ce qui concerne les conditions d'emploi et la sécurité sociale. Nécessité d'appliquer les conventions de l'Organisation internationale du travail et d'adopter une approche axée sur les droits de l'homme.
- Sécurité sanitaire des aliments.
- Diversité des investisseurs de l'agroalimentaire, et des agrosystèmes.
- Incidences du transport et des coûts de transport sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Rôle des partenariats public-privé dans les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et à nourrir la population mondiale. Les différentes parties prenantes doivent réaliser des investissements complémentaires et travailler ensemble, et réfléchir aux moyens d'intégrer les chaînes de valeur de façon à dégager des avantages à tous les stades de la chaîne, en particulier pour les agriculteurs et les peuples autochtones.
- Il convient d'explorer différents modèles et de garder à l'esprit qu'un investissement doit être rentable. Un investissement est réussi lorsqu'il repose sur le partage des avantages économiques, sociaux et environnementaux. Tous les investissements devraient bénéficier des principes pour un investissement agricole responsable.
- Il faut mettre l'accent sur la mise en œuvre et le suivi, sans toutefois décourager les investisseurs.
- Agrocarburants - l'agriculture comprend également la production de produits non alimentaires et cela doit entrer en considération dans l'examen des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- Le document devrait accorder une plus grande place à la responsabilité et à l'identité culturelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- Accès des agriculteurs aux variétés locales de semences, plantes, animaux et poissons, ainsi qu'aux connaissances autochtones.
- Changement climatique et renforcement de la résilience, notamment favoriser la diversification des variétés.

- Problèmes écologiques - impact de l'utilisation d'engrais et de pesticides sur la dégradation des sols.
- Pertes et gaspillages après-récolte.
- Pour une agriculture et des systèmes alimentaires «plus verts».
- Agroécologie, biodiversité agricole et conservation des ressources génétiques.
- Gestion durable des forêts.
- Ressources en eau et irrigation.
- Conditions climatiques extrêmes et effets sur le changement climatique.
- Foresterie et pêches.
- Nutrition et santé: l'avant-projet n'y accorde pas la même importance qu'à la sécurité alimentaire. Nutrition et maladies non transmissibles.
- Souveraineté alimentaire et application des principes par les pays en fonction des spécificités nationales.
- Prix des produits alimentaires et rôle de l'État dans la fluctuation des prix.
- Collecte et gestion des données.

2) Les rôles et responsabilités des parties intéressées sont-ils définis de façon suffisamment claire pour faciliter l'application des principes? Si non, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

En ce qui concerne les rôles et responsabilités, les observations suivantes ont été formulées:

- Les rôles devraient être définis de façon plus claire;
- Afin d'éviter les répétitions, la question des rôles et responsabilités devrait être traitée dans une partie distincte en fin de document;
- Il faudrait envisager les rôles et responsabilités sous un angle pratique et s'intéresser aux coûts connexes;
- Le rôle des petits exploitants, dans la production alimentaire et la protection de l'environnement naturel par exemple, n'est pas abordé;
- Rôle des investisseurs de taille moyenne;
- Les consommateurs et les communautés sont mentionnés dans l'introduction de l'avant-projet, mais n'apparaissent pas dans les sections consacrées aux rôles et responsabilités;
- Le rôle des gouvernements ne se limite pas à la fourniture de biens publics; il comprend également la fourniture de services tels que la vulgarisation, la recherche, l'information, etc.;
- Obligation faite aux États de communiquer des rapports sur le droit à l'alimentation et les droits de l'homme, sans alourdir les réglementations et compte tenu des coûts qui y sont associés;
- Il appartient aux pays qui reçoivent des investissements de mettre en place un environnement institutionnel favorable, d'assurer la transparence de la législation et des réglementations, et de renforcer les capacités des femmes, des travailleurs et des groupes marginalisés;
- Les gouvernements et les parties prenantes ont des rôles en commun; pour plus d'efficacité, ils doivent conjuguer leurs efforts;
- Rôle des pouvoirs publics dans le choix des cultures et des types d'investissement;
- Les États doivent s'assurer que les prix offerts aux agriculteurs sont rémunérateurs en:
 - réglementant les marchés alimentaires nationaux et mondiaux

- freinant la spéculation sur les prix des denrées alimentaires
- renforçant la production alimentaire au sein des marchés nationaux;
- Rôle du gouvernement dans les efforts fournis en vue de mettre un terme à l'accaparement des terres et de décourager l'agriculture non durable;
- Les États doivent garantir l'équité contractuelle dans les partenariats public-privé, l'agriculture sous contrat et les autres formes d'investissement;
- Il appartient aux gouvernements d'améliorer l'accès des petits exploitants au crédit;
- Le rôle des institutions multilatérales devrait apparaître de façon plus évidente;
- Le rôle des organismes ayant leur siège à Rome devrait être inclus;
- Controverse sur la manière dont sont traités les accords d'investissement bilatéraux .

3) L'avant-projet permet-il d'atteindre les objectifs souhaités pour ce qui est de promouvoir des investissements agricoles qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale? Si ce n'est pas le cas, quelles modifications conviendrait-il d'apporter?

- Si l'on prend en compte les questions directrices 1 et 2, la réponse à la question 3 peut être positive.
- Les principes doivent être axés sur l'action.
- Les investissements s'inscrivant au niveau d'un projet, les principes doivent être plus précis pour être applicables par les investisseurs.
- Pour réaliser les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, il convient de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre efficaces et des systèmes de partage de l'information.
- Les principes devraient s'intéresser davantage à la recherche d'un équilibre entre les différents niveaux d'investissement d'une part, et la diversité des modèles de production et d'investissement d'autre part.
- Les principes doivent être structurés de façon à ne pas alourdir le fardeau réglementaire qui pèse sur les investisseurs; ils doivent, bien au contraire, permettre d'améliorer les normes existantes d'application facultative.
- Controverse sur l'application des principes dans le cadre des accords commerciaux. Certains participants craignent que les principes ne soient utilisés pour en faire une barrière commerciale non tarifaire; d'autres estiment qu'il serait utile d'intégrer les principes dans les accords commerciaux actuels et futurs.
- Controverse sur les avantages et inconvénients des systèmes alimentaires locaux par rapport aux systèmes alimentaires axés sur le marché - quelle est la meilleure solution, lesquels doivent être au centre du document?
- La viabilité et la résilience des systèmes agricoles et alimentaires sont essentiels pour réaliser l'objectif fixé.

4) Les principes sont destinés à fournir des orientations concrètes aux parties intéressées.

4a) Par conséquent, la structure actuelle et la formulation sont-elles claires et accessibles à toutes les parties prenantes concernées?

Résumé du Président

- La formulation doit mettre en évidence le caractère non contraignant des principes; il faut ainsi éviter les termes tels que «assurer/garantir» ou «obligatoire».
- Le document devrait être plus court, plus clair et plus concis.
- Il faut supprimer des répétitions.
- Il convient de définir plus précisément le rôle des parties prenantes.
- Il faudrait définir les termes importants, comme «investissement responsable», «petits exploitants» et «petits producteurs».
- Il ne faut pas aborder uniquement la question de la production, mais s'intéresser également à d'autres aspects de la sécurité alimentaire, ainsi qu'aux moyens de porter les capacités des petits exploitants au niveau supérieur.
- Le document pourrait gagner en clarté si l'on réduisait l'énoncé des principes à un texte de trois pages, accompagné d'une annexe sur les rôles et responsabilités et d'une autre sur les mécanismes d'examen des plaintes et l'évaluation de l'impact.

b) Quelles mesures faut-il prendre pour que les principes pour un investissement agricole responsable soient utilisés et appliqués par les différentes parties prenantes après approbation par le CSA?

S'agissant de l'application des principes, les participants ont suggéré les approches ci-après:

- la mise en œuvre devrait relever des gouvernements, compte tenu de la prise en charge nationale des principes;
- Le droit à l'alimentation devrait être inscrit dans les constitutions nationales de sorte à faciliter l'élaboration de politiques, procédures et directives qui incorporent les principes;
- Un certain nombre d'acteurs sont prêts à prendre les mesures qui s'imposent mais, pour passer à l'action, la collaboration de toutes les parties prenantes est indispensable;
- L'application des principes pour un investissement agricole responsable exige des efforts de sensibilisation et un renforcement des capacités;
- Les principes doivent s'inscrire dans une perspective à long terme et viser les générations futures;
- Il faudrait que la FAO joue un rôle de premier plan dans la diffusion et la promotion des principes afin de toucher une plus large audience, dont les banques de développement et les autres organismes des Nations Unies lesquels, à leur tour, diffuseront l'information auprès d'un cercle plus large;
- Il faudrait décider qui sera chargé de vérifier à quel moment les parties prenantes s'engageront à appliquer les principes.